

Législation funéraire : les différents types de concessions et leur gestion

MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux

Modalités : Formation en présentiel

Public : Agents en charge des affaires générales, des cimetières, secrétaires généraux de mairie, policiers municipaux

Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 - PLERIN

Date : 26 juin 2025

Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Durée : 1 journée
(7 heures)

Tarif : 176 € par jour
Déjeuner compris

Objectifs

- ◆ Maîtriser la réglementation applicable à chaque type de concession,
- ◆ Sécuriser les procédures et les pratiques de sa collectivité.

Prérequis

- ◆ Maîtriser les fondamentaux de la législation funéraire

Moyens et méthodes pédagogiques

- ◆ Séquence en salle de formation équipée
- ◆ Apports théoriques et méthodologiques
- ◆ Cas pratiques
- ◆ Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

Effectif maximum

- ◆ 15 participants

Profil de l'intervenant

- ◆ Formatrice spécialiste de la législation funéraire

Modalités d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ◆ Auto-évaluation à l'issue

Suivi et évaluation de la formation

- ◆ Feuilles d'émargement
- ◆ Questionnaire de satisfaction
- ◆ Tour de table

Validation de la formation

- ◆ Attestation de présence
- ◆ Attestation de fin de formation

PROGRAMME

Les concessions :

- Terrain commun,
- Terrain concédé,
- Droit d'inhumation/droit de concession,
- Les différentes durées d'une concession,
- Les différentes catégories de concession.

La transmission d'une concession :

- Transmission,
- Pérennité,
- Donation – Legs,
- Rétrocession.

Le renouvellement d'une concession :

- Le renouvellement à échéance,
- Le renouvellement anticipé,
- La conversion.

Procédures de reprise.

Equipements obligatoires et facultatifs.

Espace cinéraire.

Notions diverses.

INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.

N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

CONTACTS

CENTRE DE GESTION 22

Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX
02 96 58 64 00 / www.cdg22.fr

Service Formation

02 96 58 59 73 / formation@cdg22